

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,

14 mai 1890.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a l'honneur de soumettre son neuvième rapport, lequel est comme suit :

Votre comité recommande respectueusement que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

31a. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refundu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la Compagnie. (*Documents de la session.*)

36a. Réponse à l'Ordre du 19 écoulé,—Liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi ; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas. (*Documents de la session.*)

42a. Réponse (partielle) à l'ordre de la Chambre du 26 février dernier, pour un état donnant les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;
2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;
3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

42d. Réponse modifiée (partielle) supplémentaire à une réponse à l'Ordre du 23 février dernier,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;
2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;
3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. (*Distribution et documents de la session.*)

87. Réponses à l'Ordre du 30 janvier dernier—Copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête instituée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889. (*Documents de la session.*)